



Chambre Syndicale des Services Funéraires Affinitaires

BULLETIN DE DEMANDE DE SOUTIEN MEMBRE PARTENAIRE

2023

NOM.....PRENOM.....

STATUT.....

ADRESSE.....CP.....VILLE.....

FONCTIONS.....

TEL.....MAIL.....

ACTIVITES/PRODUITS/SERVICES PROPOSES AUX ENTREPRISES ADHERENTES :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CONTRIBUTION UNIQUE STATUTAIRE ET FORFAITAIRE ANNUELLE : 1000 €

Chèque à libeller à l'ordre de la

Chambre Syndicale des Services Funéraires Affinitaires ou par virement au compte

Banque 10278 Guichet 06093 N° compte 00020605901 Clé 53

IBAN FR 76 10278060930002060590153

L'article 8 des statuts de la Chambre Syndicale des Services Funéraires Affinitaires a prévu la possibilité, pour les fournisseurs des adhérents, de soutenir ses activités en devenant un membre partenaire. Ce statut est conféré moyennant une contribution forfaitaire de soutien. **En contrepartie de ce soutien, la Chambre Syndicale assure aux partenaires l'accès aux informations, la présence du logo du partenaire sur le site internet, le bulletin d'information mensuel et la présence aux travaux du congrès.**

Demande formulée le :

Signature :

Cachet de l'entreprise partenaire